

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

N° 7 - 207 / 2011 : TARIFS 2012 : SERVICE RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC DOMAINE PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POJUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 - 207- / 2011 : TARIFS 2012 : SERVICE RÉGIE VOIRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC**
DOMAINE PUBLIC - GESTION DES DÉCHETS

Pilote : Service régie voirie

Services concernés : gestion du domaine public, régie voirie (secteurs voirie, signalisation et éclairage public), gestion des déchets, maîtrise d'ouvrage-programmation de travaux, finances et budget, affaires générales, juridiques, marchés, direction générale des services.

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

Les interventions des services gestion du domaine public, régie voirie (secteurs voirie, signalisation et éclairage public) et gestion des déchets nécessitent l'adoption des tarifs suivants.

Ces tarifs concernent :

- l'utilisation des véhicules et engins du service régie voirie et gestion des déchets, le transport et les prestations techniques ;
- la location de matériel ;
- les droits de voirie applicables aux occupations du domaine public ou aux travaux de réparation suite à des accidents ou à des dommages causée au domaine public ;
- l'entretien ou la réparation des réseaux d'éclairage public.

Ces différents tarifs permettent d'établir les devis et factures nécessaires lors des prestations réalisées par les services de l'agglomération. Les fournitures sont facturées au coût réel.

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2011 sauf pour trois d'entre eux qui ont été actualisés respectivement de 0,3 % et 0,4 % (barrières vauban 2 m et 2,5 m - panneau de stationnement interdit).

Je vous invite également à fixer le montant du prix de l'heure de main d'œuvre pour les travaux en régie applicables avec les tarifs d'intervention. Ce prix est fixé à **33,96 euros T.T.C.** (inchangé par rapport à 2011).

Je sou mets donc à votre approbation les tarifs ci-annexés et vous propose de les mettre en application sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les projets de tarifs ci-annexés ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tarif de l'heure de main d'œuvre.

APPROUVE les tarifs d'utilisation des véhicules et engins du service régie voirie, de transport, des prestations techniques et de location de matériel ci-annexés.

DIT que les fournitures seront facturées au coût réel

APPROUVE les montants des droits de voirie applicables aux occupations du domaine public ou aux travaux de réparation suite à des accidents ou à des dommages causés au domaine public pour les voiries concernant la communauté d'agglomération.

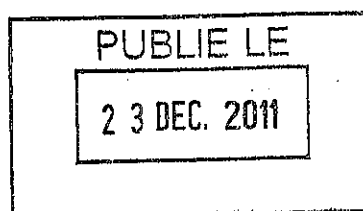
DÉCIDE de leur mise en application à compter du 1^{er} janvier 2012.

DIT QUE les recettes correspondantes seront constatées au budget primitif de l'année en cours et seront versées au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes diverses).

Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



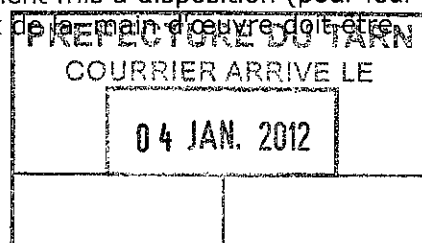
TARIFS 2012 VOIRIE – SIGNALISATION – ECLAIRAGE PUBLIC

Coût main d'œuvre, utilisation des véhicules et engins, transport et prestations techniques

En euros toutes charges comprises

Désignation	Unité	Coût / Taux
Main d'œuvre	h	33,96 €
Montant des formalités administratives liées au traitement de la demande (édition devis – facturation) % du montant total net de taxes	%	2,08
Transport territoire C2A (forfait par véhicule)	forfait	45,54 €
Véhicules utilitaires moins de 7 cv type fourgonnette	h	12,20 €
Véhicules utilitaires 7 cv et plus type fourgon	h	15,48 €
Véhicules utilitaires 7 cv et plus type fourgon avec hayon AR	h	20,39 €
Camion plateau < 3,5 T + hayon	h	22,78 €
Camion plateau > 3,5 T + hayon	h	48,93 €
Camion benne < 3,5 T	h	15,42 €
Camion benne > 3,5 T	h	29,94 €
Camion grue	h	43,19 €
Camion nacelle > 3,5 T	h	48,62 €
Point à Temps (hors granulats et liant)	h	252,84 €
Camion PL 6 T gravillonneur	h	53,05 €
Tracteur + balayeuse	h	37,86 €
Tracteur avec épareuse	h	57,59 €
Tracteur + rotofaucheuse	h	49,57 €
Tracteur + cuve à désherber	h	47,67 €
Tracteur + cuve à eau (1000 litres)	h	46,32 €
Pelle mécanique 95 cv	h	77,88 €
Tracto pelle 70 à 100 cv	h	67,96 €
Rouleau vibrant 1000 Kg double bille	h	15,20 €
Compresseur pneumatique avec accessoires (marteau + flexible)	h	13,49 €
Camion polybenne + benne	h	54,70 €
Machine à peindre	h	12,38 €
Chariot élévateur (manitou ; 2,5 T)	h	15,62 €
Groupe électrogène 3,5 Kva	h	7,38 €
Groupe électrogène 6 Kva	h	8,13 €
Carotteuse + couronne	h	23,54 €
Gratteuse signalisation horizontale	h	15,25 €
Engin de service hivernal hors fourniture de fondant (en déneigement ou en déverglacage)	h	65,00 €
Kit de scellement	u	14,82 €

Les prix étant sur fond grisé se rapportent à des matériels obligatoirement mis à disposition (pour leur utilisation ou leur montage) avec du personnel communautaire. Le prix de la main d'œuvre doit être compté en supplément.



Tarifs 2012 de location de matériel

En euros toutes charges comprises

Désignation	Unité	Location pour 3 jours (période de facturation)	Installation	Transport	Valeur de remplacement
Barrière Heras	u	6,81 €	Temps passé	Forfait	68,44 €
Sabot de fixation pour barrière Heras	u	1,24 €	Temps passé	Forfait	12,44 €
Barrière Vauban 2 m	u	2,78 €	Temps passé	Forfait	69,55 €
Barrière Vauban 2,5 m	u	3,48 €	Temps passé	Forfait	86,94 €
Panneau stationnement interdit	u	7,00 €	Temps passé	Forfait	175,45 €
Panneau fléchage temporaire « manifestation » (flèches jaunes)	u	11,92 €	Temps passé	Forfait	299,14 €
Panneau de chantier « type tri-flash »	u	29,94 €	----	Forfait	751,57 €
Séparateur "K16"	u	4,80 €	----	Forfait	120,45 €
Bloc béton (approximativement 500 kg)	u	9,57 €	Temps passé	Forfait	----
Bloc béton (approximativement 1000 kg)	u	19,13 €	Temps passé	Forfait	----
Module feu de la « Saint Jean » 25m ²	u	480,25 €	Temps passé	Forfait	----
Cône de signalisation routière hauteur 35 cm	u	1,50 €	----	Forfait	15,10 €
Cône de signalisation routière hauteur 50 cm	u	2,15 €	----	Forfait	21,57 €
Cône de signalisation routière hauteur 80 cm	u	4,80 €	----	Forfait	48,20 €
Clé M6	u	gratuit	----	----	10,00 €
Clé prisonnière pour borne escamotable	u	gratuit	----	----	12,00 €

Les prix étant sur fond grisé se rapportent à des matériels obligatoirement mis à disposition (pour leur utilisation ou leur montage) avec du personnel communautaire. Le prix de la main d'œuvre doit être compté en supplément.

Droits de voirie 2012 applicables aux travaux sur le domaine public en euros toutes charges comprises

Réfection du domaine public par entreprises (tranchée, voirie, trottoirs, mobiliers urbains, éclairage public...) :

Les montants facturés par la communauté d'agglomération de l'albigeois lors des travaux, notamment les travaux d'office de remises en état, de réfections provisoires ou définitives des voiries et dépendances, du mobilier urbain, de l'éclairage public, seront établis sur la base des bordereaux des prix des marchés de travaux en cours sur le territoire concerné majorés de 10% de frais généraux.

Droit d'établissement d'arrêté

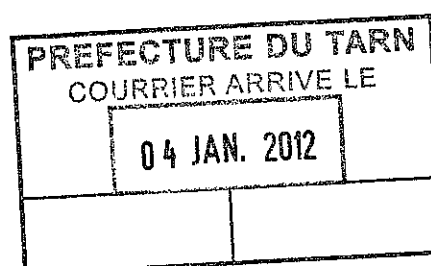
Coût unitaire					13,00 €
---------------	--	--	--	--	---------

Redevance pour occupation du domaine public (réseau à caractère privé) :

Forfait annuel		130,00 €
----------------	--	----------

Forfait pour suppression d'arbres sur le domaine public

Désignation		
Arbres jeunes 0/20 cm (circonférence à 1m du sol)	Unité	300,00 €
Arbres moyens 20/50 cm	Unité	600,00 €
Gros arbres 50 cm	Unité	800,00 €



Service gestion des déchets TARIFS 2012

Coût main d'œuvre, utilisation des véhicules et engins, transport et prestations techniques

En euros toutes charges comprises

Désignation	Unité	Coût / Taux
Main d'oeuvre	h	33,96 €
Transport territoire C2A (forfait par véhicule)	forfait	45,54 €
Nettoyage des graffitis prestataire	m²	17,00 €
Nettoyage des graffitis service propreté urbaine	h	45,91 €
Balayeuse Automotrice	h	45,91 €
Unité Haute Pression	h	45,91 €
Benne à ordures ménagères	h	45,91 €
Laveuse	h	45,91 €
Aspire feuilles	h	45,91 €
Enlèvement dépôts sauvages (forfait minimum de 50€)	h	100,00 €

Les prix étant sur fond grisé se rapportent à des matériels obligatoirement mis à disposition (pour leur utilisation ou leur montage) avec du personnel communautaire. Le prix de la main d'œuvre doit être compté en supplément.

Coût de location de matériel

En euros toutes charges comprises

Désignation	Unité	Location pour 3 jours (période de facturation)	Transport	Valeur de remplacement
Conteneur Ordures Ménagères 120 L	u	4,00 €	Forfait	26,00 €
Conteneur Ordures Ménagères 180 L	u	4,00 €	Forfait	36,00 €
Conteneur Ordures Ménagères 240 L	u	4,00 €	Forfait	37,00 €
Conteneur Ordures Ménagères 360 L	u	8,00 €	Forfait	62,00 €
Conteneur Ordures Ménagères 660 L	u	20,00 €	Forfait	149,00 €
Conteneur Ordures Ménagères 770 L	u	20,00 €	Forfait	156,00 €
Conteneur tri 120 L	u	8,00 €	Forfait	51,00 €
Conteneur tri 180 L	u	8,00 €	Forfait	59,00 €
Conteneur tri 240 L	u	8,00 €	Forfait	60,00 €
Conteneur tri 660 L	u	20,00 €	Forfait	176,00 €
Conteneur tri 770 L	u	20,00 €	Forfait	182,00 €
Ecolecto	u	15,00 €	Forfait	100,00 €
Souffleur	u	30,00 €	Forfait	300,00 €

Les prix étant sur fond grisé se rapportent à des matériels obligatoirement mis à disposition (pour leur utilisation) avec du personnel communautaire. Le prix de la main d'œuvre doit être compté en supplément.